

## **NON AU PROCES D ' INTENTION FAIT AU VIN**

Dans le cadre du projet de loi relatif à la santé publique, actuellement en cours d'examen à l'Assemblée Nationale, le député Jean-Pierre Le Guen a déposé un amendement tendant à interdire la vente d'alcool dans les stations-service d'autoroutes.

Soucieux de la protection et de la valorisation des produits issus de la viticulture, Philippe MARTIN, Président de l'ANEV, député de la Marne, s'est vivement opposé à cet amendement en proposant d'exclure de ce dispositif l'ensemble des produits régionaux de l'Union Européenne et par voie de conséquence les vins français.

IL regrette une nouvelle fois le procès d'intention fait aux vins et dénonce les arguments de santé publique avancés par le député Le Guen, dès lors qu'ils n'ont vocation qu'à assimiler l'achat à l'excès de consommation.

En effet, selon Philippe MARTIN, il apparaît peu probable qu'une personne souhaitant consommer de l'alcool s'engage à prendre l'autoroute pour s'approvisionner dans les stations-service et en ressortir pour aller le consommer.

Il a aussi rappelé que les stations-service offraient une vitrine et une mise en valeur des produits régionaux, dont les vins issus de nos différentes régions, et que dès lors eu égard au contexte économique auquel est confronté la viticulture française, une telle interdiction compromettrait encore plus l'avenir de cette filière économique.

### **Action de l'ANEV**

Les parlementaires de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin, se sont vivement opposés à cet amendement en proposant d'exclure de ce dispositif l'ensemble des produits régionaux de l'Union Européenne, et par voie de conséquence les vins français. Ceux-ci ont dès lors, défendu et permis l'adoption du dit sous amendement.

Ce dernier était particulièrement important car il permet de supprimer l'interdiction de vente d'alcool dans les stations-service et notamment des vins issus de la viticulture française.

Ces dispositions permettront donc de maintenir une mise en valeur des produits régionaux, dont les vins font partie intégrante, auprès de l'ensemble des usagers du réseau autoroutier, et plus particulièrement auprès des voyageurs étrangers.

L'ANEV se félicite donc que les vins français continuent de bénéficier de la vitrine offerte par les stations-service et de leur mise en valeur fréquente via de nombreuses opérations commerciales.

**Retrouvez les positions de l'ANEV sur la sécurité routière sur [www.elusduvin.com](http://www.elusduvin.com)**

Photo : Le vin vendu sur l'autoroute ne l'est qu'à certaines heures, interdit à la vente aux mineurs et profite du passage des étrangers en transit sur notre territoire

